AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-4-76173783

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 53 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 23 Avril 1976

VIGNE

Oïdium - La période chaude actuelle est favorable au développement précoce de l'oïdium, surtout à craindre sur cépages sensibles. Dans les situations favorables on aura soin d'assurer une protection efficace.

A noter qu'un soufrage exécuté dès l'apparition des premières feuilles a en outre un effet non négligeable sur les populations d'acariens (araignées rouges et espèces responsables de l'Erinose et de l'Acariose).

Rot brenner - Seuls les secteurs soumis aux attaques de cette maladie (notamment vignoble du Roannais) devront être protégés. Un traitement précoce est à réaliser au stade 2 - 3 feuilles étalées. Signalons que les printemps secs sont favorables au développement du Rot brenner.

Pyrale - Dans les foyers reconnus du Beaujolais, l'activité des jeunes chenilles va se manifester dans les prochains jours. Un traitement devra être appliqué dès la reconnaissance de cette activité (présence de chenilles vert jaunâtre à tête noire sur le feuillage). On utilisera une des formules suivantes :

Spécialité à base d'acéphate à 75 g/hl de matière active
" à base de méthomyl à 62,5 gr/hl (125 gr/200 l de matière active).

Araignées rouges (Panonychus ulmi) - Une surveillance des parcelles est recommandée mais un traitement chimique ne se justifie qu'en cas de populations importantes en période défavorable à une végétation rapide de la vigne.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures - Dans toutes les situations concernées par les bulletins précédents, la protection devra être maintenue. Signalons que les pluies orageuses du 14 Avril n'ont été que très localement suffisantes pour lessiver les traitements récents, mais on ne doit pas oublier qu'une pluie, quelle qu'en soit l'importance, réduit plus ou moins la persistance des produits suivant la hauteur d'eau tombée.

Dans les autres situations le premier traitement a dû être généralisé sur poirier à la suite de ces mêmes pluies. Sur pommier, il ne sera étendu aux altitudes supérieures à 300 m qu'après la première pluie postérieure au 19 Avril.

Didymella du framboisier - Le premier traitement devra être étendu aux régions exclues du précédent bulletin. La protection sera maintenue dans les régions déjà concernées à intervalles variables suivant la croissance et les précipitations. Dans les régions les plus précoces puis progressivement dans l'ensemble des régions productrices, on utilisera un produit également efficace contre l'anthracnose.

Bactériose du noyer - Le premier traitement doit se situer au départ de la végétation. On utilisera un produit cuprique à raison de 150 gr/hl de cuivre-métal.

Anarsia (petite mineuse de l'abricotier) sur pêcher et abricotier. Le réchauffement actuel est favorable à la rentrée en activité des chenilles hivernantes, de sorte qu'un traitement devra alors être appliqué en pépinières et sur les arbres en formation.

Xylébore - Dans les régions les plus froides parmi celles dans lesquelles sévit ce ravageur des sorties d'adultes peuvent encore se produire. On devra être certain que la couverture insecticide est encore suffisante.

Acariens - Des éclosions importantes sont dès maintenant possibles. On devra donc rester vigilant et intervenir dès les premières pullulations bien visibles.

Oïdium du pommier - La maladie est déjà présente dans certaines plantations et le temps est actuellement très favorable à sa propagation de sorte que la protection devra être assurée strictement jusqu'à nouvel avis.

CULTURES MARAICHERES

Maladies des laitues et salades :

Protection en pépinière - Elle doit être assurée par des traitements effectués tous les 5 jours dès la levée jusqu'à la plantation.

Protection en culture - Compte tenu de la rapidité de la croissance les traitements ne seront pas espacés de plus d'une semaine en période critique. Les périodes critiques se situent : pendant les 15 jours qui suivent la levée ; 2) du repiquage ou de l'éclaircissage jusqu'à ce que les feuilles de la base soient bien étalées sur le sol (soit 3 à 4 semaines), le dernier traitement se situe au plus tard 4 à 6 semaines avant la récolte lorsque les laitues ont 15 à 18 feuilles.

Les produits conseillés sont les suivants : (dose m.a. à l'are).

- contre le mildiou : mancozèbe 16 g ou zinèbe 20 g
- contre le botrytis : benomyl 6 g - carbendazim 6 g - méthylthiophanate 7 g - thirame 20 g (ce dernier peut être phytotoxique sur plantules)
- contre le sclerotinia : ethylthiophanate 20 g - méthylthiophanate 8 g - quintozène 150 gr.

La section Avertissements Agricoles et le technicien chargé des questions maraîchères

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription par interim,

P. LATARD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P.JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.